



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/741
25 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Points 14, 31, 51, 53, 54, 55,
57, 59, 60, 64, 67, 68, 73
et 141 de l'ordre du jour

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE L'ATLANTIQUE SUD

APPLICATION DE LA RESOLUTION 42/25 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE
A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU
TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE
(TRAITE DE TLATELOLCO)

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE
DES ESSAIS NUCLEAIRES

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI
OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

A/43/741
Français
Page 2

APPLICATION DES CONCLUSIONS DE LA TROISIEME CONFERENCE DES PARTIES
CHARGEE DE L'EXAMEN DU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES ET CREATION D'UN COMITE PREPARATOIRE DE LA QUATRIEME
CONFERENCE DES PARTIES CHARGEE DE L'EXAMEN DU TRAITE

Lettre datée du 21 octobre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République démocratique
allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint des informations relatives à la
Réunion internationale sur les zones exemptes d'armes nucléaires qui s'est tenue à
Berlin.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et les informations qui y sont jointes comme document de l'Assemblée
générale au titre des points 14, 31, 51, 53, 54, 55, 57, 59, 60, 64, 67, 68, 73
et 141 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

(Signé) Siegfried ZACHMANN

/...

ANNEXE

Réunion internationale sur les zones exemptes d'armes nucléaires
tenue à Berlin du 20 au 22 juin 1988

1. La Réunion internationale sur les zones exemptes d'armes nucléaires a été convoquée à Berlin du 20 au 22 juin 1988 sur l'initiative de M. Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande. Quelque 1 034 personnalités éminentes et représentants d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales, d'Etats, de gouvernements, de parlements et d'organisations sociales et religieuses étaient venus de 113 pays pour débattre, à l'occasion d'un échange de vues franc et ouvert, des avantages et des inconvénients que présentent les mesures de désarmement prises au niveau régional aux fins d'écarter la menace nucléaire et de sauvegarder la paix. S'exprimant au nom de son pays, M. Erich Honecker a réaffirmé que la République démocratique allemande continuerait à faire preuve de fermeté et d'esprit d'initiative dans son action au service de la cause commune de la paix. Elle contribuera à la réalisation de cet objectif en aidant à créer un couloir dénucléarisé et une zone de confiance et de sécurité en Europe centrale. Dans cet esprit, M. Honecker a déclaré que "... pour continuer à stabiliser la situation sur la ligne de démarcation entre les deux alliances, la République démocratique allemande accueillerait favorablement la mise en place d'un mécanisme de gestion pacifique des crises et de prévention des incidents militaires en Europe centrale".
2. Cette réunion, qui était la plus vaste tribune internationale jamais consacrée aux questions de paix, a été marquée par un dialogue intense mené dans le cadre de séances plénières, de neuf commissions, de neuf séances spéciales et d'une table ronde. Tous les continents ont mis leur expérience en commun, tant celle qu'ils ont acquise dans le cadre des zones actuellement exemptes d'armes nucléaires que celle relative aux projets de ce type. Le ferme engagement de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis de cet objectif s'est clairement manifesté lors des débats. Des personnes représentant des puissances nucléaires et des Etats non nucléaires, venues de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud, ont pu exprimer leur point de vue.
3. Les débats qui ont eu lieu lors de la réunion de Berlin sur les zones exemptes d'armes nucléaires prouvent que le bon sens et le réalisme gagnent du terrain dans les relations entre les peuples et les Etats. Au moment où la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement entamait ses travaux, où le sommet de Moscou entre Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan s'achevait et où les premiers missiles à portée intermédiaire soviétiques et américains devaient être détruits, des représentants du monde entier affirmaient la détermination des peuples à contribuer activement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales grâce au désarmement et à la détente.
4. Le rôle crucial que les zones et régions exemptes d'armes nucléaires jouent comme moyen essentiel d'affranchir l'humanité des armes nucléaires est aussi ressorti des rapports établis par les neuf commissions à l'issue de leurs travaux.

/...

5. Le rapport de la première commission sur le thème "Les zones exemptes d'armes nucléaires - étape possible vers un monde dénucléarisé" déclare en particulier ceci :

Les participants ont en principe reconnu qu'il fallait modifier la façon traditionnelle - fondée sur la puissance militaire - de concevoir les politiques de sécurité. Ils ont demandé la démilitarisation des relations internationales et des sociétés, ainsi que la paix par la non-violence, et ont exigé qu'on recherche et élargisse l'intérêt commun que les deux systèmes ont dans la survie de l'humanité.

Il a été souligné que tous les Etats et tous les peuples avaient le droit et le devoir de participer aux décisions qui concernent et façonnent le sort du monde, car nul ne serait épargné par les conséquences d'une guerre nucléaire.

De nombreux orateurs ont présenté des arguments montrant que les zones exemptes d'armes nucléaires constituent une étape essentielle sur la voie du désarmement général et de la sécurité mondiale. Analysant les arguments connus des adversaires de tels projets, ils ont indiqué les caractéristiques suivantes des zones exemptes d'armes nucléaires :

- Elles sont dirigées contre les principes fondamentaux de la dissuasion nucléaire;
- Elles écartent les armes particulièrement déstabilisantes de la ligne directe d'affrontement;
- Elles élèvent le seuil nucléaire;
- Elles empêchent les Etats non dotés d'armes nucléaires de tenter d'obtenir ces armes;
- Elles contribuent à la consolidation du régime de non-prolifération des armes nucléaires;
- Elles accroissent la sécurité et renforcent la souveraineté des Etats non dotés d'armes nucléaires en rendant ceux-ci moins tributaires des décisions des puissances nucléaires;
- Elles facilitent les premiers pas dans le domaine du désarmement classique;
- Elles rendent plus difficile l'exécution de plans de "modernisation" et de compensation des armes nucléaires;
- Elles favorisent la transparence des potentiels militaires;
- Elles créent des conditions plus favorables au renforcement de la confiance.

/...

6. Le rapport de la deuxième commission sur le thème "Les zones exemptes d'armes nucléaires, zones de confiance et de coopération" contient les déclarations suivantes :

... un échange animé de vues et de données d'expérience a eu lieu, axé sur le lien entre les zones et régions exemptes d'armes nucléaires et la nécessité de renforcer la confiance entre les peuples et les Etats. Il a été reconnu que ce lien existait et qu'il n'était pas un simple lien mais une intervention. Le désarmement suppose la confiance, et il la renforce. Dans ce sens, les zones exemptes d'armes nucléaires peuvent être un facteur d'accroissement de la confiance, de bon voisinage, de compréhension mutuelle et de coopération plus active. Il faut signaler que presque tous les orateurs se sont prononcés en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le plus grand nombre de régions possible; un seul a jugé inopportune la présence d'une telle zone en Europe centrale. Nos débats, auxquels ont pris part des représentants de presque toutes les parties du monde, ont montré que, là où elles existent et sont obligatoires en vertu du droit international, les zones exemptes d'armes nucléaires n'ont nullement aggravé l'insécurité, comme on le prétend parfois, mais qu'elles permettent aux populations de se sentir moins menacées. Il est évident que la méfiance entre les peuples ne vient pas des pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, mais souvent du fait que ces armes sont dirigées vers ces pays.

Au cours des échanges de vues, d'aucuns ont déclaré que le climat politique mondial traduisait depuis quelque temps des signes d'amélioration, même si ce n'est pas encore le cas dans toutes les régions. Toutefois, la militarisation des politiques qui a eu lieu dans le passé continue de laisser des traces, même en présence de ces améliorations, d'autant plus que le premier traité de désarmement est désormais conclu. Le manque de confiance persiste dans de nombreux endroits du monde. Il ne peut en aucun cas justifier le recours aux armes nucléaires. Il serait erroné de dire qu'il faut renforcer la confiance avant de se consacrer aux autres sujets tels que le désarmement, la coopération, etc. L'instauration de la confiance est un processus très complexe fait de nombreux éléments : politiques, militaires, économiques et humanitaires. Les orateurs ont souligné que les médias eux-mêmes assumaient une responsabilité particulière dans ce processus. Tous ces facteurs doivent être développés. Indépendamment de cela, la démilitarisation des politiques et le déplacement des priorités de l'armement vers la coopération devraient être dans l'intérêt de l'Est, de l'Ouest, du Sud et du Nord. La préservation de la paix est une condition essentielle à son édification.

7. Le rapport de la troisième commission sur le thème "Les zones exemptes d'armes nucléaires, gestion des crises et des conflits régionaux" déclare notamment ceci :

S'entretenant sur les moyens de régler les conflits régionaux, plusieurs représentants ont souligné l'interdépendance qui existe entre les problèmes et les événements du monde moderne, ainsi que les liens indissolubles entre la paix et la sécurité. Dans ces conditions, certains ont estimé qu'aujourd'hui un conflit régional pouvait dégénérer en une conflagration mondiale. Il est donc vital d'intensifier les efforts en vue de régler les différends par des

/...

moyens pacifiques et politiques et de résoudre les crises en tenant compte de tous les droits et intérêts légitimes des pays intéressés... De nombreuses interventions ont porté sur le lien entre les questions relatives à la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires et la lutte des peuples pour la libération nationale et sociale... Au cours des débats, certains ont fait observer que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constituait un obstacle au souhait des Etats impliqués dans les conflits régionaux d'acquiescer des armes nucléaires. Les zones exemptes d'armes nucléaires permettront d'instaurer des conditions plus favorables au dialogue en vue de trouver des solutions justes et durables aux conflits régionaux.

8. Le rapport de la quatrième commission sur le thème "Les zones exemptes d'armes nucléaires et le désarmement classique" souligne les points suivants :

De nombreux participants ont évoqué le lien manifeste qui existe entre les armes classiques et les armes nucléaires, et l'appui général manifesté en faveur des zones exemptes d'armes nucléaires a été suivi de la constatation qu'il fallait aussi s'occuper du problème des armes classiques.

De nos jours, les armes classiques sont très perfectionnées; ces équipements très techniques et informatisés peuvent même survivre aux soldats et continuer le combat. A bien des égards, les effets d'une guerre classique peuvent être aussi dévastateurs que ceux d'une guerre nucléaire... De nombreux participants ont donc jugé impératif que les armes classiques fassent partie des négociations.

9. La cinquième commission, traitant des questions des garanties, du contrôle et de la vérification des zones exemptes d'armes nucléaires et du problème de la non-prolifération des armes nucléaires, donne les informations suivantes :

1. Le thème : cette commission n'était pas chargée d'étudier les avantages et les inconvénients de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, mais de débattre des questions qui surgissent une fois qu'il a été décidé de créer une telle zone. Cependant, chaque fois qu'il a été question de savoir si la création de ces zones pourrait être utile, la réponse a été affirmative, et des opinions nouvelles et intéressantes ont parfois été exprimées...

2. Vérification : la question décisive qui se pose à propos de toute mesure de limitation et de réduction des armements est la vérification des accords. Tous les orateurs qui se sont exprimés sur ce sujet ont estimé que les moyens techniques d'assurer une vérification fiable des zones exemptes d'armes nucléaires existaient. Le problème crucial est de savoir quoi, où et quand vérifier...

Les participants ont insisté notamment sur le rôle que les Etats neutres et non alignés pourraient jouer dans la recherche de solutions au problème complexe de la vérification.

/...

3. Les débats ont illustré de nombreuses préoccupations :

- Le désarmement nucléaire des deux grandes puissances ne suffit pas, car il existe cinq puissances nucléaires;
- Les interrelations entre les utilisations civiles et militaires de l'énergie nucléaire pourraient rendre le désarmement nucléaire plus difficile, voire l'entraver;
- L'avenir du Traité sur la non-prolifération suscite de graves préoccupations.

Nous devons non seulement nous efforcer de conserver l'espace comme zone exempte d'armes nucléaires, et donc maintenir en vigueur le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, mais aussi chercher à empêcher la prolifération des armes nucléaires sur la Terre et à éviter la désintégration du Traité sur la non-prolifération.

4. Les participants ont exprimé l'espoir que l'ONU parviendrait à jouer un rôle important dans le processus de dénucléarisation et dans sa vérification fiable. Les orateurs ont aussi souhaité que les négociations relatives aux armements nucléaires ne détournent pas l'attention des aspects non militaires de la sécurité ou de l'insécurité de l'humanité, c'est-à-dire des problèmes de la faim, de la pauvreté et de la maladie.

10. Le rapport de la sixième commission sur les zones exemptes d'armes nucléaires et la sécurité européenne indique ce qui suit :

Les orateurs ont souscrit dans leur grande majorité à l'idée de la création de zones dénucléarisées en Europe en tant que première étape vers un monde sans armes nucléaires. La création de telles zones devrait faire partie d'un processus global qui serait caractérisé par la détente dans les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et entre les pays européens et le règlement des conflits régionaux à travers le monde... De nombreux orateurs ont mis l'accent sur l'importante contribution que des zones exemptes d'armes nucléaires apporteraient à la sécurité des Etats tant en Europe que dans le monde. Loin de réduire les tensions, la possession d'armes nucléaires tend à les exacerber, car elles constituent pour la partie adverse une cible prioritaire.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires devait être perçue comme une mesure propre à accroître la confiance allant au-delà des recommandations de la Conférence de Stockholm, tant par sa portée que par son importance. De telles zones auraient pour avantage de : i) freiner la course aux armements; ii) de permettre aux pays concernés d'être alertés plus tôt et d'avoir plus de temps pour prendre des décisions en cas de conflit déclenché par accident ou attribuable à d'autres causes; iii) d'élever le seuil nucléaire; et iv) de donner aux parties concernées plus de temps pour rechercher des solutions politiques, en d'autres termes de garantir une plus grande prévisibilité politique, qui peut contribuer, dans une plus ou moins grande mesure, à accroître la confiance entre Etats.

/...

Il a été également souligné que la création de telles zones ne pouvait contribuer efficacement à la sécurité que si elle était intégrée dans un processus plus vaste, et qu'elle devrait, par conséquent, être associée à un relâchement général des tensions et à une réduction dans d'autres types d'armements, en particulier les armes classiques. La plupart des orateurs étaient en faveur de telles zones...

11. La septième commission (Zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et dans le Pacifique Sud - expériences et incidences internationales) a noté dans son rapport ce qui suit :

1. Il y avait une tendance générale à appuyer l'élimination des armes tant nucléaires que classiques.

2. L'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que contribution au processus de désarmement à l'échelle mondiale a été soulignée. Les participants ont également insisté sur la nécessité d'établir un ordre mondial de la paix qui serait fondé sur une conception rationnelle de la sécurité internationale, non seulement en matière militaire mais aussi dans le domaine économique, qui garantirait le respect du droit à l'autodétermination et de la souveraineté des Etats, et assurerait des conditions sociales décentes à toute l'humanité.

3. Il a été aussi question de l'expérience utile acquise dans le cadre de l'application des Traités de Tlatelolco et de Rarotonga. L'esprit et les objectifs de ces deux instruments ont été soulignés bien qu'aucun consensus ne se soit dégagé quant à leur efficacité. Pour étendre les zones exemptes d'armes nucléaires, il faudra améliorer les accords existants et créer des conditions propices à l'adhésion de tous les Etats d'une région au traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Au cours des débats, il a en outre été question de l'élimination de toutes les séquelles du colonialisme dans la zone en question, du démantèlement des bases militaires étrangères qui s'y trouvent et de l'interdiction pour les navires et aéronefs capables de transporter des armes nucléaires d'utiliser cet espace.

4. Les participants se sont accordés à penser que la zone exempte d'armes nucléaires devrait être fondée sur le principe du respect des objectifs et dispositions du traité s'y rapportant par les Etats dotés d'armes nucléaires. Pour qu'une zone réellement soit exempte d'armes nucléaires, il est essentiel d'obtenir des garanties effectives des puissances nucléaires.

5. Certaines délégations ont souligné la nécessité de mettre fin aux essais nucléaires dans les zones exemptes d'armes nucléaires et d'y interdire les manoeuvres navales faisant intervenir des navires dotés d'armes nucléaires.

6. Il a été souligné qu'il serait souhaitable que tous les Etats examinent les moyens de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans leurs régions respectives.

7. Les participants ont généralement reconnu que tout comportement dirigé contre la paix et l'humanité constituait une violation du droit international.

/...

8. Plusieurs orateurs ont estimé que le désarmement ne concernait pas uniquement les gouvernements mais était l'affaire de tous les peuples épris de paix. Les activités des organisations non gouvernementales apportaient une contribution importante à la lutte pour la paix et la sécurité.

12. Le rapport de la huitième commission (Initiatives pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix en Asie et en Afrique) contient, entre autres, ce qui suit :

L'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix en Asie et en Afrique pour la sécurité régionale et mondiale, la paix, la coopération et le développement a été soulignée durant le débat. La réalisation de cet objectif a été considérée comme un facteur contribuant à l'instauration d'une confiance mutuelle et à la réduction des risques de confrontation nucléaire. La mention des Traités de Tlatelolco et de Rarotonga, qui avaient déjà permis de créer de telles zones, a été accueillie avec intérêt. Les orateurs ont appelé l'attention sur les initiatives prises en Afrique et en Asie depuis les années 60, qui visaient à :

1. Transformer l'ensemble du continent africain en zone exempte d'armes nucléaires;

2. Créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions de l'Asie et du Pacifique, et surtout au Moyen-Orient, en Asie du Sud et du Sud-Est et dans la péninsule coréenne;

3. Transformer l'océan Indien - y compris les bases nucléaires dangereuses, comme celle de Diego Garcia - en zone de paix.

Ces initiatives, qui ont été mises en relief dans de nombreuses interventions, illustrent les efforts actuellement déployés pour renforcer la sécurité et la stabilité régionales.

13. Le rapport de la neuvième commission (Dénucléarisation, désarmement et lutte contre le sous-développement, sécurité matérielle) fait ressortir les points suivants :

1. Il est urgent de prendre des mesures en vue du désarmement nucléaire général pour assurer la survie de l'humanité. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans tous les continents est un pas important vers la cessation de la course aux armements et l'instauration d'un système de sécurité internationale. L'expérience acquise concernant la création de telles zones dans chaque continent et les conditions requises à cet effet ont également été examinées. Les participants se sont déclarés gravement préoccupés par la menace que les potentiels nucléaires de l'Afrique du Sud et d'Israël font peser sur la paix dans leurs régions respectives.

2. Les orateurs ont analysé la relation entre la course aux armements et le sous-développement dans le monde. Tous ont souligné que les énormes dépenses d'armement étaient l'une des causes principales du sous-développement économique et social dans le monde. Ils sont convenus qu'il était nécessaire

/...

de réduire ces dépenses et de réorienter les ressources vers le développement économique et social. Le achats d'armes et la course aux armements qui en résultait constituaient un lourd fardeau économique et social pour les pays développés, quel que soit leur système social. Dans les pays socialistes aussi, il était nécessaire de mettre d'urgence les ressources libérées par le désarmement au service d'un développement plus rapide et de meilleure qualité des économies et des sociétés.

3. Tous les orateurs ont estimé qu'il fallait corriger d'urgence les déséquilibres structurels de l'économie mondiale. Les problèmes économiques pressants des pays sous-développés, tels que le fardeau de la dette, et la question de l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne pouvaient être traités efficacement tant qu'un sérieux processus de désarmement n'aura pas été engagé. Les orateurs ont également souligné que la course aux armements avait contribué à alourdir la dette des pays en développement.

4. ... les participants ont demandé aux sociétés multinationales de cesser de polluer l'environnement en exportant et en déversant dans le monde des déchets nucléaires industriels. Ils ont également déclaré qu'il fallait promouvoir et appliquer des programmes de reconversion des industries d'armements.
